

# **Etude d'incidences sur l'environnement**

## **Projet d'urbanisation à Flémalle**

*Réunion d'information préalable  
de la population*

21.02.2019

---

Page 1



## **Ordre du jour**

---

- **Présentation du projet**
- **Objectifs de la réunion d'information**
- **Procédure et rôle de l'étude d'incidences**
- **Questions / réponses**

---

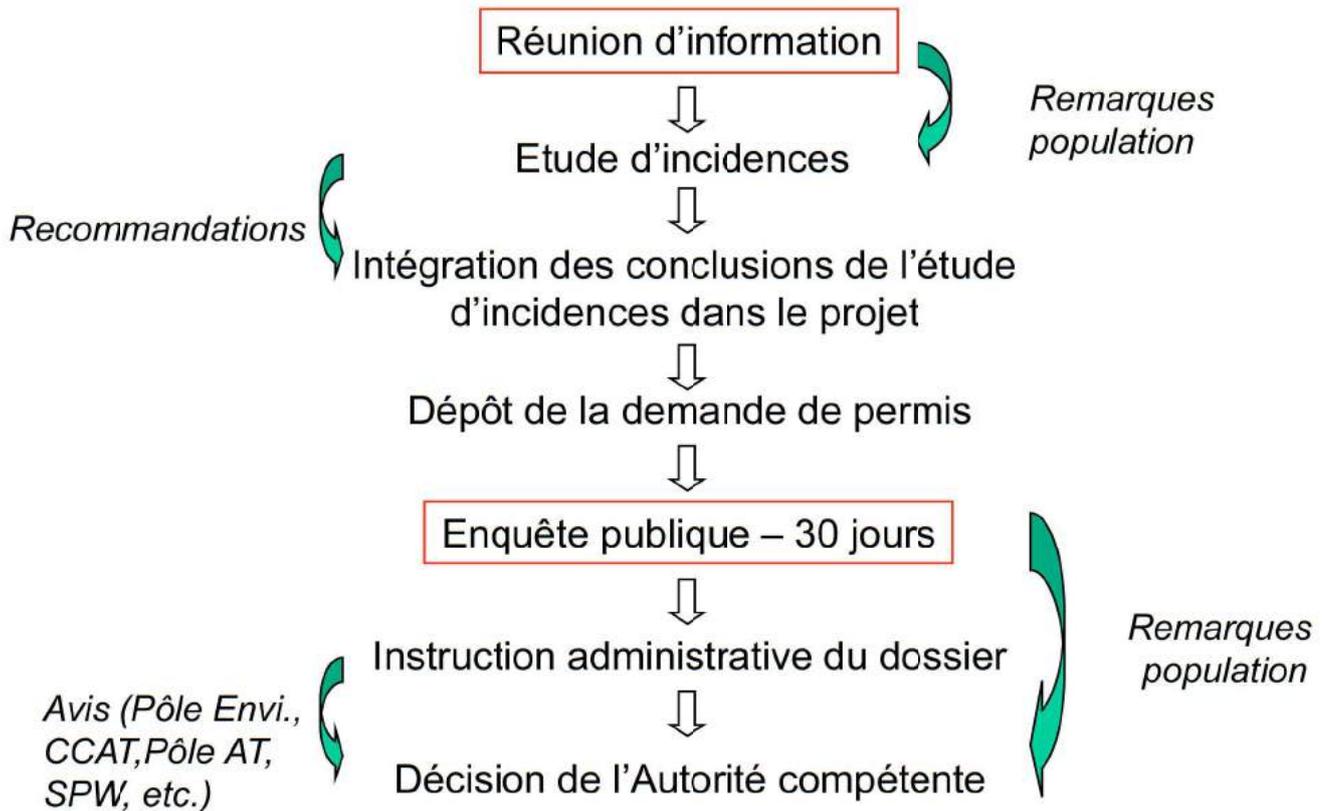
Page 2

- **Objectifs de la réunion d'information**
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Questions / réponses

- **Présentation du projet** par le demandeur
- Permettre à la population de s'informer et d'émettre ses **observations et suggestions** concernant le projet
- Mettre en évidence les **points particuliers** qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- Présenter des **alternatives techniques** pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur
  
- La population a 15 jours pour faire parvenir ses remarques à la commune, avec copie au demandeur
- L'EIE **doit tenir compte des observations**, suggestions et remarques de la population et apporter une réponse

- La procédure est régie par le 'CODT' et le 'Code de l'Environnement'
- L'autorité compétente est la Commune de Flémalle
- La réalisation du projet nécessite l'introduction d'une demande de permis d'urbanisation
- Cette demande doit être accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement car la superficie du terrain est supérieure à 2 ha
- L'étude d'incidences doit être réalisée par un bureau d'études indépendant et agréé par la Région wallonne

- Objectifs de la réunion d'information
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Questions / réponses



## AURa Rôle de l'étude d'incidences

- Evaluer les **impacts du projet** sur l'environnement, la santé et le cadre de vie des riverains (pendant la phase de chantier et de fonctionnement)
- Proposer des **mesures de réduction et/ou de compensation** des impacts négatifs
- L'étude d'incidences est :
  - ⌘ Un **outil d'orientation** pour le promoteur du projet
  - ⌘ un **outil d'aide à la décision** pour les autorités
  - ⌘ un **outil d'information** pour les citoyens

L'étude comprend 3 parties :

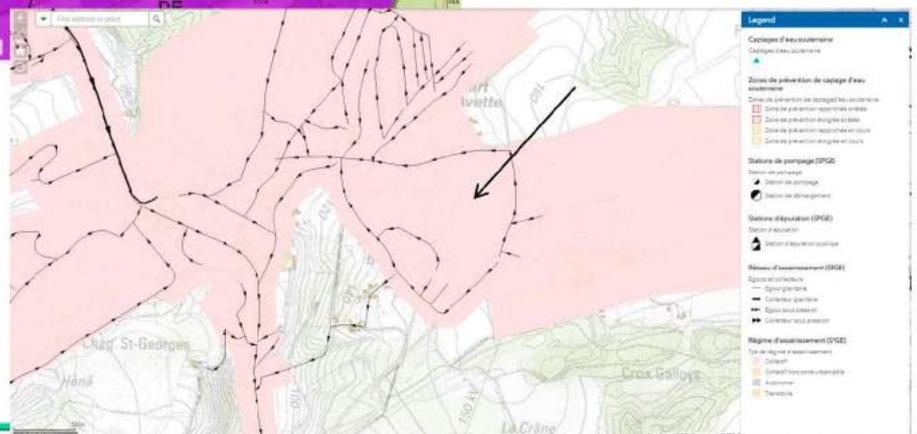
- une description de la **situation existante** de droit et de fait ;
- une description de l'ensemble des **modifications prévisibles** ;
- des **propositions concrètes** pour réduire les impacts.

- Climat et qualité de l'air
  - ⌘ Energie / constructions durables
- Sols et sous-sol
- Eaux de surface, eaux usées et eaux souterraines
- Milieu biologique (Flore, Faune, Natura 2000,...)
- Milieu humain
  - ⌘ Contexte socio-économique
  - ⌘ Paysage, cadre bâti
  - ⌘ Patrimoine
  - ⌘ Mobilité (trafic, bruit, ...)
  - ⌘ Infrastructures (voiries, impétrants,...)
- ...

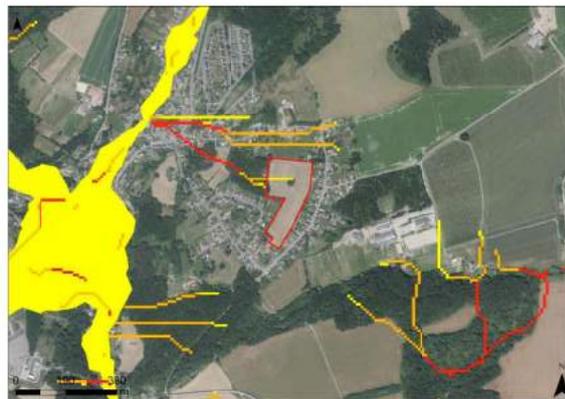
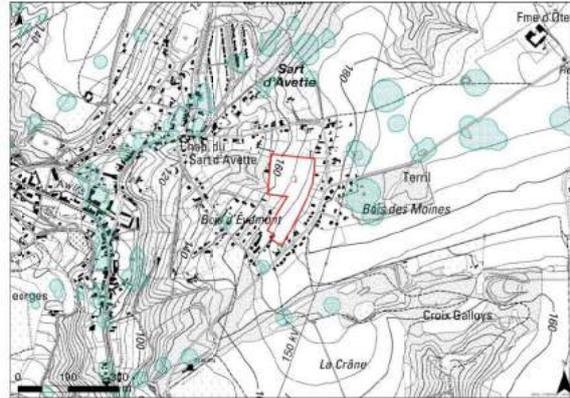
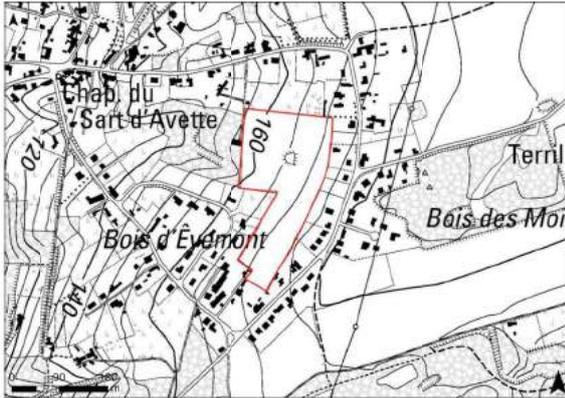
# AURa Différentes échelles – différents supports



# AURa Différentes échelles – différents supports



## AURa Différentes échelles – différents supports



Page 13

## AURa Ordre du jour

- Objectifs de la réunion d'information
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Questions / réponses

### RAPPEL

Le public peut, dans un délai de **15 jours**, adresser par écrit ses observations, suggestions, remarques à la Commune, avec copie du courrier au demandeur.

**Collège Communal**  
**Grand-Route 238**  
**4400 FLEMALLE**

**G+ Concept – Cop et Portier**  
**Rue des Venues, 312 bte 1**  
**4020 LIEGE**

! n°287 (rectifié oralement) !

Page 14